



Surveillance policière : quel recours ?

Par **achabe**, le **03/08/2017** à **20:40**

Bonjour,rrnrnJ'ai de très bonnes raisons de penser que je suis sous surveillance policière. Celle-ci est très difficile à vivre au quotidien, car elle s'accompagne :rrnrn1) d'intrusions dans ma vie privée : régulièrement, le gardien de ma copro fait des remarques à mon passage sur des éléments de ma vie privée, et je n'explique pas comment il peut les connaître, ce n'est certainement pas par moi (par exemple, il dit sur mon passage "ah c'est mieux quand on se met à bosser comme cela", 2 jours après que j'ai repris l'étude sérieuse de cours à distance au CNAM, et que je n'en ai parlé à personne)rrnrn2) de filatures jusque dans des endroits où la police ne devrait pas faire cela, notamment une université (CNAM). Je précise que je n'ai aucune activité associative, politique ou religieuse. Par exemple, lorsque j'ai passé un examen sur table au CNAM fin juin, une femme m'a désigné devant les vigiles de l'université quand je suis passé devant eux, et j'ai retrouvé cette femme ... au commissariat de ma ville de résidence quelques jours plus tard alors que je déposais une main courante pour des nuisances sonores commises par un voisin ...rrnrn3) de pressions diverses comme par exemple le fait de saboter minutieusement la plupart des relations sociales que je peux entretenir : par exemple, des membres d'une association sportive que je fréquentais ont fait des remarques sur des éléments de ma vie privée, sans que je n'ai jamais partagé ces éléments avec eux (je suis qqun de discret), et je n'explique pas comment cela peut être possible.rrnrnBien évidemment, je n'ai absolument aucune preuve de cela, mais ça me paraît normal de ne pas en avoir, les policiers sont censés bien faire leur métier et ne pas laisser de traces.rrnrnMes questions sont :rn1) est-ce qu'une surveillance policière a une durée limitée ? Si oui laquelle ? Sachant que s'il y a pu avoir des raisons (délictuelles) à l'origine de cette surveillance, il n'y en a plus depuis des mois. Sachant aussi que JAMAIS je n'ai été convoqué au commissariat pour être mis en cause.rn2) est-ce qu'il est possible de se défendre face à ces pressions qui sont très pénibles au quotidien, et les exemples que je vous ai donné sont les moins pénibles je vous assure.rn3) est-ce qu'il est possible de mettre en cause le gardien de ma copropriété, qui est probablement assermenté et collabore avec les policiers ?rrnrnJe

vous remercie pour vos réponses

Par **morobar**, le **04/08/2017** à **09:05**

Bonjour,rnIl faut d'urgence consulter:rn* un avocat pénaliste et si vous n' en trouvez pas d'intéressé par votre dossierrn* un psychiatre par défaut.rnVotre gardien espion/assermenté/flic en civil..qui a la langue bien pendue c'est plutôt invraisemblable.

Par **achabe**, le **04/08/2017** à **10:21**

Bonjour,rnrnJe m'attendais à ce genre de non-réponse. Mes questions étaient pourtant bien précises, et vous n'y avez pas répondu.rnrnJe ne demandais d'ailleurs pas à ce que l'on me croit, comme je l'ai écrit je n'ai aucune preuve, mais ça ne fait pas de moi pour autant un paranoïaque, ou un cas relevant de la psychiatrie.

Par **amajuris**, le **04/08/2017** à **10:42**

bonjour,rnvu la surcharge imposée actuellement aux services de police et de gendarmerie, je suis surpris voir dubitatif sur la réalité de cette surveillance à votre rencontre si vous êtes inconnu de ces services.rnembauchez un détective privé pour qu'il vérifie la réalité de cette surveillance.rnsalutations

Par **achabe**, le **04/08/2017** à **11:49**

Bonjour,rnrnEst-ce que le fait de ne jamais avoir été convoqué au commissariat signifie pour autant être "inconnu des services" pour reprendre votre expression ? Est-ce que, par exemple, des poursuites peuvent ne pas se faire pour certaines raisons : absence d'intention criminelle ou irresponsabilité pénale par exemple, ça existe il me semble ?rnrnD'autre part, là encore, vous ne répondez pas à mes questions, qui sont précises, et qui portent sur le domaine du droit, pas sur la situation actuelle de la police.rnrnPar ailleurs, je ne suis pas un expert des détectives privés, mais en dehors d'être chers, ils sont aussi soumis à un agrément de la part de la préfecture, ce qui pour le moins les dissuaderait de travailler à révéler une surveillance policière censée être discrète, ça irait contre leurs intérêts il me semble.

Par **jodelariege**, le **04/08/2017** à **12:55**

bonjour rnquelles sont les raisons de cette surveillance policière,? etes vous quelqu'un de dangereux?d'important pour la société?rnêtes vous la même personne qui a dit être surveillé par des hélicoptères et des avions ici ou ailleurs?

Par **Lag0**, le **04/08/2017** à **13:16**

Bonjour, Personnellement, ce qui me gêne dans votre histoire, c'est le gardien de la copropriété. Si vous êtes objet d'une surveillance policière, comment le gardien peut-il avoir connaissance des éléments mis à jour par cette surveillance ? Les policiers ne partagent pas leurs informations comme cela, ou alors ce serait une faute...

Par **achabe**, le **04/08/2017** à **14:29**

Bonjour, [citation]quelles sont les raisons de cette surveillance policière, ?[/citation] Je n'ai pas à dévoiler ici ce qui pourrait être utilisé pour me mettre en cause. [citation]êtes vous quelqu'un de dangereux ?[/citation] Je ne le pense pas. [citation]d'important pour la société ?[/citation] Hélas, ou pas, non. [citation]êtes vous la même personne qui a dit être surveillé par des hélicoptères et des avions ici ou ailleurs ?[/citation] Alors j'imagine très bien qu'il existe, pour le coup, de vrais paranoïaques, qui passent leur temps, sur le web ou ailleurs, à déverser leurs délires, mais ça n'est pas mon cas. Je ne suis pas cette personne, à qui vous faites allusion, et pour vous rassurer, je ne me sens pas du tout surveillé par des hélicoptères ou des avions (sic). [citation]Personnellement, ce qui me gêne dans votre histoire, c'est le gardien de la copropriété. Si vous êtes objet d'une surveillance policière, comment le gardien peut-il avoir connaissance des éléments mis à jour par cette surveillance ? Les policiers ne partagent pas leurs informations comme cela, ou alors ce serait une faute...[/citation] Figurez-vous que cela me gêne tout autant que vous ... Mais je n'ai pas de preuve, comme je vous l'ai dit, seulement une quantité de remarques et de comportements en ma présence qui me font penser qu'il a été mis au courant de certains éléments de ma vie privée. C'est très certainement une faute, mais je n'en ai aucune preuve. Par ailleurs, que des gardiens collaborent avec la police, et dévoilent ce qu'ils voient toute la journée, les passages, les habitudes des uns et des autres, ne me paraît rien que de très normal, pas vous ? En particulier s'il y a une enquête, ou une surveillance, sur un résident. Sur le fonds, vous ne m'avez pas répondu ...

Par **jodelariege**, le **04/08/2017** à **14:45**

le problème est ,comme vous le dites vous même ,que vous n'avez aucune preuve ;or la justice fonctionne avec des preuves et pas du ressenti et du "je pense que"

Par **jos38**, le **04/08/2017** à **14:46**

bonjour. non la "surveillance policière" n'est pas forcément limitée. vous dites vous-même qu'il n'y a plus de "raisons délictuelles" depuis quelques mois, c'est donc qu'il y en a eu. leur éventuelle gravité pourrait expliquer une éventuelle surveillance. quant au fait que l'on connaisse certains détails de votre vie privée..tout le monde a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, pas besoin de complot pour ça

Par **morobar**, le **04/08/2017 à 15:11**

En tout cas j'ai parfaitement répondu, encore faut-il savoir lire au lieu d'inventer des sornettes:rn"Il faut d'urgence consulter: rn* un avocat pénaliste "rnSeul lui aura accès à un dossier sin tant est qu'il existe.

Par **Lag0**, le **04/08/2017 à 15:55**

Un avocat n'y fera rien si l'on en est encore qu'au stade des investigations.rnL'avocat entre en piste au moment de la garde à vue ou après mise en examen.

Par **morobar**, le **04/08/2017 à 16:16**

Il saura en tout cas faire le tri et le cas échéant faire le point.rnIl saura aussi quel levier actionner si besoin.

Par **achabe**, le **04/08/2017 à 16:58**

[citation]le problème est ,comme vous le dites vous même ,que vous n'avez aucune preuve ;or la justice fonctionne avec des preuves et pas du ressenti et du "je pense que"/[citation]rnOn est bien d'accord là-dessus. Néanmoins, vus conviendrez qu'il est difficile de cumuler des preuves d'une collaboration d'un gardien avec la police dans le cadre d'une enquête ou d'une surveillance.rnrn[citation]quant au fait que l'on connaisse certains détails de votre vie privée..tout le monde a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, pas besoin de complot pour ça/[citation]rnC'est une explication possible. Ceci dit, c'est vous qui parlez de complot : je n'ai jamais employé ce terme et je ne pense pas qu'il soit adéquat pour qualifier la situation.rnrn[citation]En tout cas j'ai parfaitement répondu, encore faut-il savoir lire au lieu d'inventer des sornettes:/[citation]rnPas besoin d'être agressif, ou de m'insulter en me traitant de menteur ! Si vous n'avez rien à dire de constructif, abstenez-vous de répondre !rnrn[citation]Un avocat n'y fera rien si l'on en est encore qu'au stade des investigations.rnL'avocat entre en piste au moment de la garde à vue ou après mise en examen./[citation]rnEnfin une réponse sur le droit pénal, merci Lag0. Tant qu'il n'y a pas de mise en examen ou de garde à vue, l'avocat ne peut pas demander le dossier c'est bien cela ?rnrn[citation]Il saura en tout cas faire le tri et le cas échéant faire le point.rnIl saura aussi quel levier actionner si besoin./[citation]rnJe ne comprends pas vos insinuations. Là encore, vous ne servez pas à m'éclairer, bien au contraire, en vous exprimant de la sorte.

Par **morobar**, le **04/08/2017 à 17:27**

Il faut apprendre à lire surtout, ou du moins comprendre ce qu'on vous dit, au lieu d'agresser

les lecteurs qui ont la patience de lire vos propos.

Par **achabe**, le **04/08/2017 à 18:03**

[citation]Il faut apprendre à lire surtout, ou du moins comprendre ce qu'on vous dit, au lieu d'agresser les lecteurs qui ont la patience de lire vos propos.[/citation]
Estimez-vous que me dire : consulter un avocat ou un psy est une réponse satisfaisante ?
Je crois que c'est vous qui m'agressez, et qui plus est, je ne vous ai pas forcé à me lire, et ne vous force pas à me répondre, surtout si c'est de la sorte. Si je ne vous intéresse pas passez votre chemin ! Pareil si vous ne cherchez qu'à vous défouler !

Par **morobar**, le **05/08/2017 à 07:24**

Oui,
j'estime que vous conseiller de consulter un avocat est le meilleur conseil qu'on puisse vous donner.
Pour le psy je ne fais que vous dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas.
Mais vous avez raison sur un point, je vous laisse à vos délires.

Par **BrunoDeprais**, le **05/08/2017 à 09:15**

Bonjour
Je pense que le mieux est d'aller demander directement au commissariat ce qui vous vaut cette surveillance.

Par **jodelariege**, le **05/08/2017 à 09:34**

bonjour
au risque de me répéter il n'y a pas de preuve et au commissariat on va lui répondre : "il n'y a pas de surveillance ou alors prouvez la...".on finit par tourner en rond....

Par **BrunoDeprais**, le **05/08/2017 à 09:41**

Bonjour Jodelariege,
Je suis convaincu que le commissariat est en mesure de trouver une solution.:-)

Par **amajuris**, le **05/08/2017 à 09:44**

réponse qui sera sans doute quasi identique à celles déjà apportées ici !

Par **achabe**, le **05/08/2017** à **11:14**

[citation]Pour le psy je ne fais que vous dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas.rnMais vous avez raison sur un point, je vous laisse à vos délires.[/citation]rnVous pouvez continuer à m'insulter, cela ne me touche aucunement. Cela prouve seulement que vous êtes un frustré désireux de se défouler. Et quand bien même, ce que vous supposez que tout le monde pense, à savoir que ce que je raconte est de l'ordre du délire paranoïaque, serait vrai, votre comportement agressif et insultant montre seulement que vous êtes mauvais, méchant, insensible, et probablement frustré. Je plains vos clients, si tant est que vous exercez ...rn[rn[citation]BonjourrnJe pense que le mieux est d'aller demander directement au commissariat ce qui vous vaut cette surveillance.[/citation]rn[citation]Je suis convaincu que le commissariat est en mesure de trouver une solution.-:)[/citation]rnC'est censé être drôle ?

Par **amajuris**, le **05/08/2017** à **11:30**

quand on pense, comme vous, faire l'objet d'une surveillance policière, vous conseiller d'aller vous renseigner auprès de votre commissariat n'a rien de drôle mais est un simple conseil de bon sens !

Par **achabe**, le **05/08/2017** à **11:40**

[citation]quand on pense, comme vous, faire l'objet d'une surveillance policière, vous conseiller d'aller vous renseigner auprès de votre commissariat n'a rien de drôle mais est un simple conseil de bon sens ![/citation]rnBon sens ? Parce que si la surveillance est réelle, le commissariat du secteur en est forcément informée ? En est en charge ? Elle ne pourrait pas être le fait d'un service régionale ou départementale comme la PJ ou la sureté ? Non votre conseil n'est pas un conseil de bon sens.rnrnDécidément ici on n'arrive pas à obtenir des éléments d'ordre juridique précis, à part "allez voir un avocat", ou "pas de durée limitée à une surveillance", ce qui est assez pauvre.rnrnJe ne vous remercie pas et abandonne tout espoir de conseils juridiques précis ici.

Par **jos38**, le **05/08/2017** à **11:54**

bonchour achabe. je note que vous éludez les "raisons délictuelles" qui ont cessé depuis quelques mois d'après votre 1er post et qui pourraient entraîner une surveillance dans le but que cela ne se reproduise pas. libre à vous. pourtant ceci pourrait expliquer cela. mais si vous pensez que vous pouvez être surveillé sans que le commissariat en soit informé, que vous répondre? que c'est le FBI ou la CIA? comme dit Jodelariege, on tourne en rond

Par **amajuris**, le **05/08/2017** à **11:58**

un commissariat peut se renseigner auprès d'autres services de police.rnvu vos remarques désobligeantes sur les réponse apportées par les bénévoles de ce site, je vous laisse à vos problèmes.

Par **BrunoDeprais**, le **05/08/2017** à **12:57**

Question:rnA quel titre un gardien d'immeuble devrait être assermenté???